



## **DÉCLARATION D'INTENTION DES PARTIES À L'ÉGARD DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Les parties syndicales et l'employeur reconnaissent qu'à la Ville de Montmagny la santé et la sécurité des employés sont des valeurs importantes.

Nous entendons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger la santé ainsi que l'intégrité physique et psychique de notre personnel.

Dans cet ordre d'idées, les parties ont convenu de mettre sur pied un comité de santé et sécurité au travail composé de représentants des travailleurs et de l'employeur à qui les parties s'engagent à offrir tout l'appui et le soutien nécessaire pour la réalisation de son mandat.

### ***MANDAT DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ***

*Le comité de santé et de sécurité a pour mandat d'améliorer l'action en prévention en facilitant l'intégration de la prévention aux opérations et en favorisant la responsabilisation de chacun quant à l'identification, à l'élimination ou au contrôle des risques.*

\_\_\_\_\_  
Patrice Bernard, président du syndicat  
(cols blancs et cols bleus)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Bernard Létourneau, directeur général

\_\_\_\_\_  
Date